

## REPLACEMENTS DE COURTE DUREE :

### le Ministre contre attaque

Nous sommes bien loin des objectifs et des déclarations ministérielles concernant la mise en place des protocoles de remplacements de courte durée. Malgré les pressions extrêmement fortes exercées sur les chefs d'établissements, notre Ministre peine à annoncer un taux de retour supérieur à 30 % (ce qui sous entend un refus d'au moins 70%, sans compter les établissements ou les responsables ont transmis un protocole sans que les collègues soient au courant car ils le refusent massivement). A noter d'ailleurs que tous les protocoles devaient être de retour pour le 15 octobre...

Face à ces difficultés, cherchant à contourner l'action massive de refus et de demande de retrait de ce texte, G. De Robien tente de répondre point par point (mais pas publiquement) aux argumentaires développés par les syndicats et les collègues. Argumentaires largement partagés par la communauté édu-

cative partout où la discussion et l'échange se sont instaurés.

Refusant d'assumer pleinement la décision qu'il a prise de modifier, de fait, le statut des enseignants et considérant que quelques explications supplémentaires suffiront à dénouer la situation, il "contre attaque" en faisant diffuser sur les adresses internet professionnelles des personnels un argumentaire, sous forme de question-réponse, censé calmer leurs inquiétudes.

Les arguments employés confirment les difficultés à rendre crédible sur le plan pédagogique un tel dispositif, la remise en cause de la possibilité de participer à la formation continue, d'organiser des sorties stages ou voyages sur le temps scolaire, le leurre des "gratifications" financières servant à rémunérer les heures supplémentaires.

Nous reprendrons dans le prochain bulletin les différents points abordés ainsi que les

questions posées par la profession auxquelles le ministre n'a pas cru utile de répondre, notamment celle de l'éventualité de retraits de salaire en cas de refus d'assurer des remplacements.

Pour l'immédiat, nous appelons tout les collègues à maintenir et développer le dialogue avec tous les membres de la communauté éducative, dénoncer les tentatives d'intimidation (voir les déclarations de G. De Robien au Figaro reprises dans le bulletin 744, page 9), refuser les protocoles tout en se battant pour de véritables remplacements et, bien sur, signer et faire signer la pétition commune (voir sur le site pour ceux qui désirent se la procurer).



Michèle CHARPIN

## LA RÉUSSITE DU FORUM :

### encouragement pour le SNEP, soutien à sa démarche.

Encouragement pour le SNEP, car il ne fait de doute pour personne que les 1200 participants au Forum des 4, 5 et 6 novembre représentent la récompense d'un énorme travail de préparation, tant sur l'organisation que sur les contenus (thèmes, intervenants, formes de travail ...).

Soutien à sa démarche, car les 27 associations françaises et étrangères qui ont soutenu, souvent activement, le Forum, la diversité des secteurs représentés, la participation, outre les responsables de celles-ci, de nombreux intervenants de qualité, montrent que la démarche d'ouverture voulue par le SNEP a été comprise, acceptée et on peut même dire plébiscitée. De nouvelles formes de coopération sont en perspective.

Au-delà, sous réserve d'une étude attentive des actes à venir, les débats légitimes et parfois âpres qui ont jalonné les tables rondes et les agoras montrent qu'une forme de consensus se dégage sur les grandes problématiques abordées, en particulier celles que l'on retrouve dans la déclaration finale, l'Appel de Paris 2005.

Car enfin, quand le SNEP s'engage fortement avec les étudiants en 2004, pour contester la baisse des postes au CAPEPS et la volonté de dévaloriser les diplômes STAPS, c'est aussi pour conforter la place de l'EPS dans le système scolaire, pour défendre une formation de haut niveau pour tous les intervenants sur le champ des pratiques physiques et sportives.

Quand le SNEP mobilise une grande partie de « la profession » pour contester la loi Fillon et recueillir 450 000 signatures sur sa pétition « Pas d'éducation sans éducation physique », c'est aussi pour promouvoir une culture commune qui n'exclue pas l'éducation physique, pour dire que tous les élèves, garçons et filles, ont droit à une formation corporelle et sportive de qualité, plus même, qu'ils en ont besoin. Ces signatures, comme les nombreuses interventions de parlementaires dans le trop court débat sur la loi, témoignent du partage de notre conviction que l'école du socle commun est une école qui exclut, qui se prépare à renoncer à ses ambitions de démocratisation.



Michel FOUQUET



# Elections Professionnelles le 6 décembre 2005

## - POUR : RENFORCER L'EPS ET LA PROFESSION OUVRIR ENSEMBLE DE NOUVELLE PERSPECTIVES



## REPLACEMENTS : Poursuivre les actions Signer la pétition

# Edito

Et UN, et DEUX, et TROIS...

... je VO-TE SNEP

L'activité de ces trois dernières années synthétisent tout le SNEP : capacité de proposer, capacité de rassembler, capacité d'agir.

... et UN, proposer. C'est notre dynamique. Il n'y a pas de syndicalisme efficace s'il se cantonne dans le seul refus systématique. Proposer, c'est inventer son métier, tel qu'on le voit, comme service public, dans l'intérêt de tous les jeunes et de sa carrière. Ne jamais réfléchir isolé, savoir s'enrichir de toutes les problématiques, interpellé d'autres organisations, c'est ce qui rend crédible nos revendications. Proposons SNEP !

... et DEUX, rassembler. C'est le débat qui rassemble et que n'a-t-on débattu avec vous tous ! Qui dit débat, dit aussi sensibilités différentes ; nous y sommes attentifs et d'ailleurs très nombreux se reconnaissent dans cette exigence. La preuve : 1200 présents à notre forum national ! Le rassemblement ? Pour le SNEP, ce n'est pas un vain mot. Il est au cœur de notre avenir. Sur l'essentiel, restons rassemblés SNEP !

... et TROIS, agir. Sur la courte et longue durée, le SNEP est bien le seul syndicat à faire valoir les exigences de notre métier : il n'y a de vraies exigences que si elles s'accompagnent de la volonté de les porter haut et fort : pétitions, lettres ouvertes, grèves, délégations, audiences, initiatives diverses à la bonne imagination des militants, et un appel porté par 450000 signatures. Voilà un bilan dont peu d'organisations peuvent se prévaloir. En syndicalisme, la permanence compte, c'est elle qui crée la confiance. Renouvelez-là !

Vous qui lisez ces lignes, nous vous demandons d'en être autour de vous les propagandistes créatifs, parce que votre expérience SNEP est un bien irremplaçable qui personifie notre démarche.

Avec vous, nous sommes dans le sprint final. Nous devons le réussir ensemble.



Jean Lafontan  
Secrétaire Général  
25 novembre 2005

Problèmes d'inscription sur les listes électorales, d'affichage, de bulletin de vote ou d'enveloppe manquant, de vote par correspondance, d'organisation des élections, etc...

Pour tout ce qui vous semble mettre en difficulté le vote des collègues, relever d'une volonté affichée ou d'une simple mauvaise organisation, n'hésitez pas à prendre contact avec les militants départementaux, académiques ou au SNEP national (tél. : 01 44 62 82 16/13 - fax : 01 43 66 72 63 - mèl : jean.fayemendy@snefsu.net).

Donnons-nous les moyens de faire avancer l'EPS et notre profession.



Photo de une Damien LECATELIER

## SOMMAIRE

• Edito .....	p. 2
• Elections Professionnelles .....	p. 3
• Remplacements de courte durée .....	p. 4
• Forum 2005 .....	p. 4

## Elections Professionnelles

du 6/12/2005

MARDI 6 DECEMBRE : ELECTIONS AUX C.A.P

VOTEZ et VOTEZ SNEP (FSU) !

Face aux responsables politiques et administratifs, la forte représentativité du SNEP est un atout considérable pour chaque enseignant d'EPS en particulier et pour la profession en général.

Voter et faire voter pour les candidat(e)s présenté(e)s par le SNEP, c'est affirmer sa volonté d'être reconnu(e) et respecté(e) en tant que professionnel de l'éducation et de l'enseignement, mais aussi en tant que fonctionnaire et citoyen.

En confirmant et en renforçant le poids du SNEP, chaque collègue contribuera aussi à donner au système éducatif les couleurs de l'EPS, du sport scolaire et universitaire et à rappeler aux collectivités territoriales l'enjeu social que représentent l'existence d'installations sportives de qualité.

### Deux votes sont à émettre :

- pour l'élection de vos représentants à la C.A.P Académique de votre catégorie, utilisez enveloppes (n° 1 et n° 2) et bulletin de vote de couleur « bleu »
- pour l'élection de vos représentants à la C.A.P Nationale de votre catégorie, utilisez enveloppes (n° 1 et n° 2) et bulletin de vote de couleur « blanche »

Et en votant pour les listes présentées par le SNEP (chez les professeurs d'EPS et les C.E d'EPS) et par le SNEP, le SNES et le SNESup (dans la catégorie des agrégés), les enseignants d'EPS permettront à la FSU de conforter sa place de première fédération syndicale de l'Education et de la Fonction Publique de l'Etat.

### DES CANDIDATS CONNUS ET REPRESENTATIFS

Qui d'entre vous n'a pas été – un jour ou l'autre – en contact avec le SNEP par l'intermédiaire de l'un de ses candidats aux élections (soit au plan académique, soit au plan national) ? Qui n'a pas rencontré l'un d'entre eux « sur le terrain », à l'occasion d'un rassemblement professionnel, d'une manifestation ?

Et qui n'a jamais reçu l'avis syndical du SNEP, le compte-rendu d'une CAP ou d'une FPM à propos de

changement d'échelon, de promotion de corps, de mutation, etc... ?

Les candidat-e-s présenté(e)s par le SNEP sont, dans chaque académie ou territoire, à l'image d'une profession qui se renouvelle régulièrement et exerce dans une diversité d'établissements et de services. Aux côtés de collègues ayant déjà une expérience du rôle d'élu-e, c'est une majorité de nouveaux candidat-e-s que le SNEP présente et qui ont accepté de s'engager, à partir de l'histoire personnelle et singulière de chacun-e, avec l'envie de participer solidairement à la défense des collègues et de contribuer à renforcer la représentativité du SNEP (FSU).

Compétence et présence, transparence et éthique : c'est au tout au long de l'année que les élus et les militants du SNEP déclinent leur engagement au service de chacun d'entre vous et de toute une profession. Et pas uniquement une fois tous les 3 ans !

### PAS D'ABSTENTION ! CHAQUE VOIX POUR LE SNEP COMPTERA !

Au delà de l'élection des représentants des personnels dans chaque CAP académique et nationale, le scrutin du 6 Décembre servira de référence pour déterminer la place du SNEP et de la FSU dans tous les organismes consultatifs nationaux, régionaux et départementaux de l'Education Nationale et de la Fonction Publique de l'Etat.

Mais chacun doit aussi savoir que c'est en fonction des seuls résultats obtenus lors des élections professionnelles que le Ministère accordera au SNEP les heures de décharges syndicales qui permettent d'assurer le fonctionnement quotidien et régulier du syndicat.

Ainsi, concrètement, chaque suffrage valablement exprimé en faveur du SNEP correspond à 3 minutes et quelques secondes hebdomadaires pour l'activité

### Attention :

Ne vous trompez pas de bulletin de vote, respectez scrupuleusement les consignes de vote, n'oubliez pas de signer les 2 listes d'émargement (CAPA et CAPN) !

syndicale. Et c'est avec ces seuls moyens que les animateurs / responsables / élus du SNEP peuvent consacrer du temps à vous défendre et vous informer, à travailler collectivement, à animer des stages et des réunions, à rencontrer les responsables politiques et administratifs, etc...

### Vote par correspondance

Les collègues votant obligatoirement par correspondance ou souhaitant voter par correspondance doivent poster en urgence leur vote qui doit être parvenu le 6 Décembre à la section de vote dont ils dépendent !

Preuves à l'appui, nous avons la conviction que le Ministère joue délibérément la carte de l'abstention, du non-vote en multipliant les défaillances dans la diffusion du matériel électoral (en direction des collègues votant obligatoirement par correspondance ou souhaitant pouvoir le faire).

### Vérification

Dans chaque collège, lycée ou EREA (où le vote est organisé « à l'urne »), s'assurer (dès réception de ce bulletin) auprès du principal ou du proviseur que l'établissement dispose bien d'un nombre suffisant de bulletins de vote pour chaque catégorie (professeurs d'EPS, C.E d'EPS et agrégés). Prévenir immédiatement le SNEP en cas de difficulté constatée.

Aucune voix ne doit manquer si vous voulez que le SNEP soit toujours et mieux en capacité de répondre à vos attentes, d'animer la réflexion et l'activité syndicale. Et de peser face aux pouvoirs publics.

Mardi 6 Décembre, on prend le temps d'aller voter, de faire voter SNEP !

Jean FAYEMENDY  
jean.fayemendy@snefsu.net

